

Conseil Municipal Délibérations de la séance publique du 08 septembre 2023

Date de convocation : 04 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit septembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Louis MALATERRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

Pouvoir : 1

Présents-es : Jean Louis MALATERRE, Carlos DA COSTA, Valérie MAUCELI, Dominique PARTY, Chantal CASSECUELLE, Michèle LEFLEM, Corinne BRAMAS, Jean Yves BEAUDOT, Sylvie BERTOÏA, Magali NEVORET, Éric Olivier FRICOU.

Excusés-ées : Nathalie BOURDON (Pouvoir à Valérie MAUCELI), Maxime POTY.

Absents-es :

Secrétaire élu (e) : Valérie MAUCELI

Ordre du Jour :

- 1 – Subvention association J'A-DE
 - 2 – Subvention cœur de village
 - 3 – Subvention Bâgé'évasion
 - 4 – Participation communale classe transplantée
 - 5 – Acquisition de l'ASL LES BELOUSES, à l'Euro symbolique, de la voirie et des espaces communs du lotissement « Les Belouses »
 - 6 – Mise à jour du tableau de classement des voies communales.
 - 7 - Convention SPA
- Questions diverses

✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 juillet 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents

✓ 1 – Subvention association J'A-DE

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de subvention de l'association J'A-DE (J'Adopte et Défends) de Replonges concernant la stérilisation de chats errants au lotissement des Belouses, chats capturés par M. VARON habitant dudit lotissement.

L'association demande une subvention à hauteur de 200 € sur la somme de 275 € qu'elle a réglé à la clinique vétérinaire des Longesses de Replonges.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,
Accorde la subvention de 200 € à l'association J'A-DE

✓ 2 – Subvention cœur de village

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'opération « Cœur de Village » mise en place par délibération du conseil municipal en date du 29 mars 1985.
Cette opération permet d'accorder une subvention aux propriétaires ravalant les façades de leurs immeubles visibles de la rue dans le centre village. Un système de points permet de calculer le montant de la subvention accordée.

Le conseil prend connaissance de la demande de Mme DAVID demeurant rue Marsale.
Les documents permettant le calcul de la subvention ont été fournis, celle-ci se monte à 480 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,
Attribue une subvention de 480 € à Mme DAVID – Rue Marsale dans le cadre de l'opération « Cœur de Village »

CLD n°001-210100269-20230908-del02-DE

Transmis en préfecture le 12/09/2023

✓ 3 – Subvention Bâgévasion

Monsieur le Maire rappelle que la participation communale par enfant et par jour au centre de loisirs Bâgévasion se monte à 4 €.

Le conseil municipal prend connaissance du nombre de journées enfants pour le 2ème trimestre 2023, soit 19 journées pleines, 18 demi-journées pour les mercredis et 29 journées vacances.
La participation de la commune s'élève à 264 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ;
Attribue une subvention de 264 € à l'association Bâgévasion pour les journées enfants du 2ème trimestre 2023.

CLD n°001-210100269-20230908-del03-DE

Transmis en préfecture le 11/09/2023

✓ 4 – Participation communale classe transplantée

Monsieur le Maire rappelle la classe transplantée des élèves du RPI Bâgé-le-Châtel/Saint-André-de-Bâgé.

Le coût du voyage a été réparti entre le sou des écoles et les familles. Une participation de 20 €uros par enfant a été demandé aux 2 communes du RPI.
La commune de Bâgé-le-Châtel est concernée à hauteur de 30 enfants qui ont participé au séjour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
Acte le versement d'une participation de 20 € par enfant soit 600 €.
Dit que la somme sera versée au sou des Ecoles.

CLD n°001-210100269-20230908-del04-DE

Transmis en préfecture le 11/09/2023

✓ 5 – Acquisition de l'ASL les Belouses, à l'Euro symbolique, de la voirie et des espaces communs du lotissement « Les Belouses »

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande des copropriétaires du lotissement des Belouses qui souhaitent que la commune reprenne les voies et réseaux dudit lotissement. Un certain nombre de documents ont été fournis, cependant après étude du

dossier et consultation du permis d'aménager autorisé le 14 novembre 2008, rien ne précise si le fossé sud a été reprofilé comme il était demandé. De même, le bassin de rétention enterré devait faire l'objet d'un contrôle annuel, or dans les documents fournis il n'y a pas les factures d'entretien. Rien n'indique également, si des véhicules peuvent stationner au-dessus.

Aussi, le conseil sursoit à la reprise et demande aux colotis :

- Le reprofilage du fossé sud
- La preuve de l'entretien du bassin de rétention, sinon son entretien et un passage caméra
- La clôture dudit bassin

Les espaces verts étant importants, il devra être précisé dans l'acte de reprise qu'il sera appliqué une tonte raisonnée, 2 à 3 fois par an, et les arbres taillés tous les 5 ans.

Un courrier sera adressé en ce sens au président de l'association des colotis.

✓ *6 – Mise à jour du tableau de classement des voies communales.*

Sans objet

✓ *7 - Convention SPA*

Monsieur le 1^{er} adjoint précise qu'il est obligatoire pour la commune de prendre en charge les animaux errants sur son territoire, ainsi que les animaux maltraités ou dont le propriétaire est hospitalisé ou décédé, ainsi que toutes autres situations exceptionnelles (animaux dangereux...)

Il présente la convention que la commune pourrait signer avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Mâcon concernant la mise en fourrière ou en lieu de dépôt des dits animaux moyennant une redevance de 0.85 € par habitant et par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité moins une abstention (Mme BERTOÏA),

Adhère à la SPA de Mâcon moyennant une redevance de 0.85 € par habitant et par an.

Autorise le Maire à signer la convention.

CLD n°001-210100269-20230908-del07-DE

Transmis en préfecture le 11/09/2023

✓ *Questions diverses*

Forum des associations : demande de volontaires pour l'installation le matin.

Il est proposé que les membres des associations participent dans les années futures. M. le Maire fera part de cette suggestion lors du bilan de la manifestation.

Assainissement : Les contrôles du SATESE mettent un avant un rejet d'azote supérieur à la normal, sinon le fonctionnement est globalement correct. Une solution provisoire a été trouvée pour le bâché qui ne fonctionne pas bien. Un courrier sera déposé dans les boîtes aux lettres des habitants concernant les lingettes que les employés communaux retrouvent en masse dans les dégrilleurs et qui affecte le fonctionnement du réseau de collecte.

RPC : notre fournisseur de repas supprime ses barquettes en plastique. Elles seront remplacées par des barquettes recyclables. Prévoir une poubelle supplémentaire au restaurant scolaire.

Il est demandé aux conseillers municipaux d'être le plus explicatifs possible sur les nouvelles modalités de la collecte des ordures ménagères.

Formations des Agents : 2 formations demandées par les agents se sont tenues en 2023 à savoir, gestes et postures et gestes 1^{er} secours. Une formation incendie et manipulation des extincteurs interviendra en 2024.

Réunion de la commission urbanisme le 26 septembre à 19 h

Conseiller aux décideurs locaux le 28 septembre à 9 h

PLU intercommunal : l'enquête publique est terminée

Circulation : Traversée du village - Une réponse partielle de la DDT pourrait être fournie fin septembre.

Marché du vendredi : recherche d'un nouveau marchand de légumes suite à l'abandon du précédent.

Marché aux Puces le 24 septembre

Le café Place Puthod a de nouveaux propriétaires depuis cet été.

Bibliothèque : la commission s'est réunie et a travaillé sur les plans. Les travaux débiteront début 2024.

Commission scolaire : les élus des 2 commissions du RPI se sont réunies.

Une visite cantine/garderie suite à la commission de juin a été effectuée, un certain nombre de dysfonctionnements ont été relevés, dysfonctionnements déjà répertoriés par la commission Document Unique. Mme Mauceli se charge de la recherche de chaises adaptées aux tables des maternelles pour le restaurant scolaire. Concernant la garderie il est à noter que les fenêtres ne sont plus étanches, la tapisserie serait également à rafraichir.

La prochaine réunion pour le DU se tiendra le mercredi 29 novembre à 17 h.

Prochain conseil municipal : vendredi 27 octobre à 19 h.

Mme Leflem demande où en est la réparation de son fil de téléphone vraisemblablement coupé par un tracteur. Elle signale toujours un fort trafic sur la voie

Mme Bramas signale une voiture toujours stationnée au même endroit. Remarque en a été faite au propriétaire qui semblerait-il l'aurait déplacé d'un emplacement.

M. Beaudot signale des odeurs nauséabondes qui viennent de la station d'épuration ? de regards ? Voir si un curage peut améliorer ou s'il y a la présence de flashes retenant les effluents. Commission bulletin le mercredi 27 septembre à 18 h.

M. Da Costa envoie au conseillers la proposition du SIEA pour la modification de l'éclairage public (ampoules leds)

Opération brioches : 14 octobre matin. Un seul point de vente devant l'épicerie Bâgésienne

La séance est levée à 21 h 30

La Secrétaire,
Valérie MAUCELI



Le Maire,
Jean Louis MALATERRE

